



# Charte institutionnelle

## Préambule

Créée en avril 2003, Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération internationale s'est dotée d'une charte institutionnelle qui définit le cadre et les objectifs de sa contribution à la coopération au développement.

La coopération, plus qu'un simple transfert de fonds ou technique de pays riches à pays pauvres, est un courant d'échanges réciproques entre partenaires.

Dans la perspective d'un désengagement, elle doit favoriser une prise de responsabilités par les populations elles-mêmes.

## Nos buts et objectifs

Sous le nom de Fribourg-Solidaire, a été constituée une fédération d'organisations non-gouvernementales ayant leur siège ou au moins une section active dans le canton de Fribourg.

Peuvent devenir membres les organisations, à but non lucratif, qui coopèrent activement avec des partenaires dans un ou plusieurs pays.

Leurs activités doivent contribuer à :

- la paix,
- la justice sociale,
- la promotion des droits humains,
- le développement durable,
- l'information du public sur ces questions à l'échelle internationale.

Fribourg-Solidaire veut également favoriser le flux d'information et les liens de solidarité entre les grandes organisations et les plus petites associations gérées principalement par des bénévoles.

Fribourg-Solidaire offre aux bailleurs de fonds son expertise pour garantir la pertinence et la qualité des projets financés.

Parce que Fribourg-Solidaire prône un développement durable basé sur la justice, la dignité humaine et le respect de l'environnement, ...

- Elle participe à l'information de la société civile et des collectivités publiques sur les questions de développement ainsi qu'à la réflexion sur les stratégies de coopération.
- Elle informe le public, les bailleurs de fonds et ses membres des opérations engagées.
- Elle soutient ses membres dans leurs programmes de coopération au développement en appui à des projets ou à des partenaires.
- Elle favorise les échanges entre ses membres.
- Elle encourage les collectivités publiques à soutenir le développement de manière décentralisée.

## Nos valeurs, notre éthique

Les valeurs de Fribourg-Solidaire sont:

- La paix, la justice, la démocratie et un meilleur équilibre des rapports mondiaux.



# Charte institutionnelle

- Le respect des diversités, des identités culturelles, religieuses et spirituelles
- La protection des ressources naturelles et de la biodiversité
- Une attention particulière aux populations démunies et aux marginalisés
- L'égalité homme - femme
- Le développement durable

## Nos domaines d'intervention

- Agriculture durable
- Culture
- Développement rural et urbain
- Droits humains
- Education / formation
- Information
- Production / commerce équitable
- Promotion de la paix
- Protection de l'environnement et des ressources naturelles
- Questions de genre
- Renforcement des capacités institutionnelles, collectives et individuelles
- Santé

Cette liste n'est pas exhaustive

## Nos axes de travail

Ils visent la durabilité et la pérennité des actions entreprises :

- Le partenariat formalisé
- L'auto promotion
- La décentralisation
- La mise en réseau
- L'utilisation de technologies appropriées
- Le soutien à l'économie informelle
- Le crédit et les formes d'épargne et de financement alternatives
- Le soutien aux petites et moyennes entreprises locales
- La planification, le suivi et les évaluations des projets

Adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 3 mai 2019